

Avis de vacance de la fonction de Directeur/trice de l'UFR LESLA

La fonction de directeur/trice de l'UFR LESLA sera vacante à partir du 1^{er} septembre 2023.

Dans ce cadre, les candidatures devront satisfaire aux conditions précisées à l'article L713-3 du Code de l'Éducation et aux dispositions statutaires en vigueur :

« Le directeur est élu pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans l'unité. » (article L713-3 du code de l'éducation)

« La/le Doyen.ne de l'UFR est élu.e parmi les enseignant.e.s-chercheur.se.s, les enseignant.e.s ou les chercheur.se.s en fonctions dans la composante, au scrutin majoritaire à deux tours pour une période de cinq ans, renouvelable une fois. Ses fonctions sont incompatibles avec celles de directeur.trice de département de formation » (article 5 des statuts de l'UFR LESLA).

Le vote aura lieu à bulletins secrets.

Les lettres de candidatures et de motivation seront accompagnées d'un curriculum vitae synthétique.

Ces pièces seront adressées au plus tard le mardi 30 mai 2023 à 12h00, auprès du responsable administratif et financier, par courriel (pascal.cornet@univ-lyon2.fr).

L'élection du/de la directeur/trice aura lieu lors du Conseil de composante extraordinaire du mardi 6 juin 2023, qui se tiendra de 16h00 à 18h00. Le mandat du nouveau/de la nouvelle directeur/trice prendra effet le 1^{er} septembre 2023.

Diffusion de l'appel à candidature	Jeudi 4 mai 2023
Date limite de dépôt des candidatures	Mardi 30 mai 2023
Election en Conseil de l'UFR (séance plénière extraordinaire)	Mardi 6 juin 2023 de 16h à 18h

- Renseignements et dépôt des candidatures :
 - Monsieur **Pascal CORNET**, responsable administratif et financier de l'UFR LESLA
Téléphone : 04.78.69.72.57
Courriel : pascal.cornet@univ-lyon2.fr
- Renseignements :
 - Madame **Laurence HIDANI**, responsable administrative et financière adjointe de l'UFR LESLA
Téléphone : 04.78.69.72.38
Courriel : laurence.hidani@univ-lyon2.fr
- Diffusion :
 - Membres du Conseil de l'UFR LESLA
 - Personnels enseignants de l'UFR et de l'Université Lyon 2
 - Affichage au sein de l'UFR LESLA (affichage papier et sur le site internet de la composante) + Intranet de l'Université
- Textes de références :
 - Code de l'Éducation - articles L713-1 et L713-3
 - Statuts de l'UFR LESLA approuvés par le Conseil d'administration de l'Université le 17/06/2016

Fait à Lyon, le 3 mai 2023
La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER